Kairos Europe (Wallonie-Bruxelles)
Avenue du Parc Royal, 2 - 1020 Bruxelles
tél. 32 (0)2 762 39 20 ; 32 (0)466 35 18 44
→→ !!! Compte IBAN : BE28 0689 5071 5720
francois.gobbe@belgacom.net ; guindja@yahoo.fr -
►► *www.kairoswb.com ; www.kairoseuropa.de*

Courrier n°74 – septembre 2026

Oui, il y a de l'argent … , mais pas chez tou-te-s !

►Edito **p.2**

►Intervention de Christine Mahy (RWLP) à « Stop the Ultra-Rich » **p.3-4**

►Impact pour les familles, les femmes et soins de santé des réformes fiscales Arizona **p.5-8**

►Enseignants, étudiants en Wallonie/Bruxelles toujours incompris … **p.9-10**

►D'un impôt basé sur transparence, globalisation et progressivité **p.11**

►Jeudi 15 octobre : Namur Journée mondiale de Lutte contre la Pauvreté **p.12**

Ce courrier a été réalisé grâce à la collaboration et au soutien de Jo Bock, François Gobbe, Pierre Guindja, Pascal Karolero et de bien d'autres.
Il n'est possible qu'avec vos remarques, encouragements et soutiens (également financiers).

Edito : Oui, il y a de l'argent, mais pas chez tou-te-s !

Christine Mahy du RWLP nous l'a rappelé à Uccle lors de la récente manifestation « Stop the Ultra-Rich ».(pp.3-4)

A la veille des négociations du gouvernement Arizona où il faudra trouver 10 milliards d'euros, **qui seront les prochaines cibles … ?**
L'occasion de rappeler le triste bilan : ceux qui ont déjà payé, les femmes, les ménages monoparentaux, les familles, les exclus du chômage, les flexijobeurs (pp.5-8) … ou encore au niveau de la communauté W-Bxl, les étudiants ou les enseignants (pp.9-10). Maintenant à qui le tour … ?

C'est aussi l'occasion de rappeler **les pistes assez différentes** du programme du RJF (Réseau pour la Justice fiscale) dans son Mémorandum 2024 préparatoire aux élections (p.11) :

Pour un autre impôt sur les épaules de ceux qui les ont les plus larges et pour cela la transparence sur les revenus et les patrimoines, la globalisation des revenus et richesses (travail, immobilier, finances) et enfin la progressivité des taux d'imposition.

Pour cela, il faut nous mobiliser à commencer par le prochain 15 octobre à Namur (p.12), dans le cadre de la journée mondiale de la pauvreté avec le RWLP et toutes les associations qui soutiendront cette manifestation.

C'est le moment de réagir tous ensemble !

- **Le 9 octobre,** à Bruxelles dans le cadre des négociations de l'Arizona, avec les syndicats … !
- **Le 11 octobre,** la marche pour le climat – 14h. Bxl Gare du Nord (marcheclimat.be)
- **Le 15 octobre,** dans le cadre de la Journée mondiale contre la pauvreté à Namur avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) – voir ci-joint p.12.
- **Le 27 novembre,** la journée des inégalités – ULB Bxl – org. Oxfam Belgique

Intervention de Christine Mahy — Parade Stop the Ultra Rich, Uccle, 13/09/2026 – Des noces d'or, mais pour qui l'or ?

Mais pourquoi ici, 50 ans ? 50 ans, 50 ans de noces d'or, pour qui ?
Alors, c'est quoi, ces 50 ans qu'on dit fêter ? Les CPAS, la loi organique des CPAS ?
C'est parce qu'on a mené une action avec les militants la semaine dernière, et qu'un slogan est sorti de la bouche de l'un d'eux, en disant : 50 ans des CPAS, noces d'or — oui, mais pour qui, l'or ?

Alors ça, c'est très symbolique, mais plus que symbolique, c'est très concret pour les gens : c'est ça, les captations de richesses. C'est l'éjection des gens hors de leurs droits, l'éjection des gens du chômage, et même à l'intérieur des CPAS, de plus en plus de décisions qui conduisent à l'exclusion d'un certain nombre de demandes, et parfois du revenu d'intégration sociale, à l'intérieur même des CPAS.
Alors, si tout ça arrive, ce n'est pas par hasard. Si tout ça arrive dans la déglingue de l'emploi, avec des réformes de l'emploi qui dérégulent totalement le secteur ; si tout ça arrive dans la déglingue des droits, du droit au logement, avec l'impossibilité d'avancer sur du logement public abordable, l'impossibilité de réguler le logement privé ; si tout ça atteint la santé des gens par tous les effets néfastes de ces décisions, qui rendent les gens malades physiquement, mentalement, moralement, socialement — eh bien, c'est à cause de la captation des richesses. C'est à cause de ceux qui en veulent toujours plus dans leur poche, qu'ils soient à petite échelle ou qu'ils veuillent tout garder pour eux jusqu'au plus haut niveau, celui des milliardaires qui veulent tout garder pour eux. Ils portent tous la responsabilité d'avoir construit cette société-là.

Le problème, c'est que les conséquences, eux, ils ne les subissent pas ; eux, ils ne les ressentent pas ; eux, ils ne les voient pas. Et ça ne les rend pas malades de voir que d'autres crèvent de plus en plus dans leur quotidien, crèvent de plus en plus pour arriver à la fin du mois, crèvent de plus en plus pour savoir comment se projeter dans l'avenir, comment construire un projet pour leurs enfants, pour leurs jeunes, dans les familles, etc.
Et ça, ce n'est plus supportable, merci. Ça ce n'est plus supportable du tout, du tout, du tout.

Et ce qui n'est pas supportable non plus, c'est que ce gouvernement actuel — dont, malheureusement, on n'a pas grand-chose à attendre sur les décisions à prendre dans cette direction — eh bien, il faut continuer à essayer de mettre mal à l'aise les partis qui composent ce gouvernement et qui, en principe, se sont engagés à autre chose, qui disent penser un peu différemment de certains autres membres du gouvernement. Il faut continuer à les mettre mal à l'aise, mais il faut aussi travailler la population, parce qu'on doit penser à la législature suivante. On doit penser aux prochaines coalitions. Ce sont les coalitions qui nous permettront de gagner face à la richesse. Ce sont les coalitions qui feront que le gouvernement se dise : « C'est ma responsabilité de réguler, c'est ma responsabilité de trancher face à ceux qui possèdent, c'est ma responsabilité d'aller taper du poing sur la table, en Europe et partout où il le faut, pour faire bouger les choses. »

Il faut évidemment convaincre, mais il faut aussi travailler pour l'avenir, parce que ce qui est terrible, c'est que ce gouvernement — qui ment à tout le monde en ce moment — qu'a-t-il surtout fait ? Il a inoculé

cette idée dans la tête des gens, et je le comprends : les gens se disent qu'il n'y a plus d'argent. J'interviens un peu partout, et on me pose sans cesse la même question : « Oui, Christine, c'est très bien tout ce que tu racontes, tout ça se tient, mais il n'y a plus d'argent, l'État n'a plus d'argent, comment veux-tu faire tout ça ? ». Mais ça, c'est le premier gros mensonge.

Il y a de l'argent. Il y a de l'argent partout, il y a de l'argent à tous les étages, il y a de l'argent chez les milliardaires, il y a de l'argent chez les millionnaires — mais il y a aussi de l'argent dans les choix qu'on fait. Regardez d'ailleurs le budget de la Défense, qui n'en finit pas d'augmenter : c'est autant d'argent. Il y a de l'argent, vraiment, de tous les côtés. Il y a de l'argent quand un médicament est créé, qu'il coûte tel prix à produire mais qu'il est vendu bien plus cher, et qu'il vide les caisses de la sécurité sociale. Il y a de l'argent dans les choix qu'on fait pour l'armée. Il y a de l'argent quand on laisse la possibilité, même à des médecins, de créer des sociétés pour gagner encore plus et mettre encore plus dans leur poche quand ils sont spécialistes.
N'oublions pas de rappeler à ces spécialistes qu'ils sont, dans les faits, des fonctionnaires — moi, je n'ai rien contre les fonctionnaires, mais qu'ils se reconnaissent comme tels. Pourquoi ? Ils ont fait de longues études, que tout le monde a payées, et en particulier les plus pauvres, qui paient eux aussi pour que d'autres aillent à l'université, alors qu'eux-mêmes n'y auront probablement jamais accès. Et une fois ces études terminées, quand on va consulter ces médecins, on leur donne une petite partie de notre argent, et l'INAMI donne l'autre partie : 100 % public, entièrement public. Et pourtant, ils peuvent créer des sociétés, en s'organisant avec la législation à leur avantage, pour en mettre encore plus dans leur poche.

Il faut qu'on dénonce ce genre de choses, il faut qu'on en parle — même si c'est difficile, parce qu'on se retrouve alors en confrontation assez directe avec des gens qui capitalisent déjà très tôt dans la société. Il y a les milliardaires, il y a les millionnaires, mais il y a aussi les ultra-riches de chez nous, qui font tourner l'ensemble du système, qui aiment entretenir les rouages, et qui aiment se faire passer pour malheureux — parce qu'en se faisant passer pour malheureux, ils espèrent qu'on n'ira pas chercher plus haut, de façon à ce qu'on ne les touche jamais, eux non plus.
Il faut qu'on touche à tout ça, il faut qu'on le dénonce, il faut qu'on s'en saisisse. Et donc, Stop the Rich a tout à fait raison : il faut plafonner, il faut aller chercher l'argent. Il y a des tas de manières d'aller le chercher, il y en a un grand nombre, il n'y en a pas qu'une seule.

Et quand, aujourd'hui, dans les débats, on nous demande : « Ce serait quoi, la réponse ? » — c'est justement là qu'on essaie de nous enfermer, en essayant de nous faire croire qu'il n'y aurait qu'une seule bonne réponse. Est-ce que la bonne réponse, c'est Zucman ? Est-ce que la bonne réponse, c'est ce que dit le PTB ? Non : la seule bonne réponse, c'est de dire qu'il faut aller chercher l'argent partout où il se trouve, avec toutes les méthodes possibles, avec tous les dispositifs possibles. Commençons tout de suite, commençons dès maintenant, et ne nous privons de rien.

Il faut construire une assiette collective la plus large possible, parce que c'est avec ça qu'on pourra vraiment faire quelque chose du potentiel humain présent dans notre société. Pour le moment, la pauvreté galopante qui se répand à cause de ces inégalités est en train de détruire ce potentiel humain, ce potentiel relationnel, ce potentiel solidaire, ce potentiel empathique. Elle est en train de détruire nos systèmes, puisque pour affaiblir davantage la possibilité d'aller chercher l'argent chez les plus riches, on démantèle des pans entiers de la sécurité sociale, on démantèle les pans solidaires qu'on a construits à la force du poignet, dans nos sociétés.
On doit s'opposer à tout ça. Je pense qu'on n'a jamais autant parlé de ce sujet dans notre société, même si on peut parfois avoir l'impression de perdre la pression en permanence. En effet, ce n'est pas ce qu'on fait aujourd'hui qui fera que, demain matin, on aura gagné : ça, c'est une certitude. Mais on est en train de gagner du terrain, de se coaliser, encore et encore et encore. Et on ne peut pas se dire que, parce qu'on n'y arrive pas aujourd'hui, on perd son temps à le faire.
Il y a quelques années, il n'y avait pas de débat sur la justice fiscale. Aujourd'hui, ce débat existe. Il y a peu de temps encore, Stop the Rich n'existait pas. Aujourd'hui, Stop the Rich existe. Il y a quelques années, on venait beaucoup moins militer et s'exprimer dans les quartiers riches. Aujourd'hui, on ose beaucoup plus le faire. On le faisait de temps en temps, mais ça restait anecdotique. Alors, disons-nous que tout cela est en train de se construire.

Il a toujours fallu se battre, à travers les siècles. Nous sommes à nouveau devant un grand défi : un défi pour les humains, un défi pour le climat, un défi pour la circulation des populations dans le monde. Nous sommes probablement aux prémices de tout ce qu'il faudra faire, mais nous le faisons. Et ça, ça doit être notre conviction. On doit continuer à le faire ensemble, faire grandir le mouvement, et convaincre davantage de gens.

Alors, chassons la peur des gens : « Il n'y a plus d'argent », c'est faux, c'est un mensonge. Il y a plein d'argent. Expliquons-le, montrons-le, manifestons-le de toutes les façons possibles.

La réforme fiscale du gouvernement « Arizona » en Belgique : Quel impact pour les familles, les femmes, les soins de santé ?

Depuis février 2025, la Belgique est dirigée par une coalition fédérale surnommée « Arizona », en référence aux couleurs de ses partenaires (N-VA, MR, Les Engagés, CD&V et Vooruit), qui rappellent celles du drapeau de cet État américain. Conduite par le Premier ministre Bart De Wever, cette coalition s'est donné pour priorité l'assainissement des finances publiques belges, fragilisées par un déficit budgétaire parmi les plus élevés d'Europe. Au cœur de son programme figure une réforme fiscale d'ampleur, présentée comme un moyen de renforcer le pouvoir d'achat des travailleurs, de simplifier le système fiscal et de « récompenser le travail » par rapport à l'inactivité.

Cette réforme ne se limite toutefois pas à une simple réorganisation de l'impôt des personnes physiques. Elle s'accompagne de mesures touchant le marché du travail, les pensions, les congés familiaux, le budget des soins de santé ou encore le droit des étrangers au regroupement familial. Or, ces différents volets ont, depuis l'annonce de l'accord de gouvernement, suscité de vives critiques de la part d'associations telles que **Soralia**, le mouvement mutualiste féministe lié à Solidaris, ou **la Ligue des familles**, qui y voient **un accroissement des inégalités entre les femmes et les hommes, une fragilisation de l'accès aux soins, un affaiblissement du soutien aux familles notamment monoparentales et l'augmentation du risque de pauvreté pour certaines femmes (travailleuses à temps partiel, les familles monoparentales etc.).**

La réforme fiscale de la coalition Arizona repose sur plusieurs mesures structurantes.
***La quotité du revenu exemptée d'impôt** doit progressivement passer d'environ 10.910 euros à 14.200 euros en valeur 2025 (soit environ 15.600 euros en termes 2030 après indexation), ce qui réduit la base imposable de l'ensemble des contribuables.
***La cotisation spéciale de sécurité sociale (CSSS), prélevée sur les salaires, doit être allégée à partir de 2028**, avec un plafond réduit de moitié pour les personnes isolées (incidence de 365 euros par an), ce qui en atténue fortement l'impact sans la supprimer totalement pour l'ensemble des contribuables.
***Parallèlement, les réductions d'impôt pour enfant à charge doivent être augmentées**.
Plusieurs avantages fiscaux existants sont réduits ou supprimés :
La réduction pour dons passe de 45 % à 30 %, **la déductibilité des pensions alimentaires versées** diminue progressivement de 80 % à 50 %, **le quotient conjugal**, qui profite surtout aux couples où l'un des conjoints a de faibles revenus, souvent la femme, est réduit de moitié, et plusieurs incitants (véhicules électriques, PC privé, frais d'adoption) disparaissent.
De nouvelles recettes sont également recherchées, notamment via un **barème progressif sur les plus-values financières**, dont le taux maximal atteint 10 % pour les plus-values dépassant 10 millions d'euros, avec un abattement de 10 000 € pour les petits investisseurs, entré en vigueur au 1er janvier 2026.

Le gouvernement justifie cet ensemble par la nécessité de simplifier un système jugé complexe et de restaurer l'équilibre budgétaire, tout en affirmant vouloir faire porter une partie de l'effort sur les patrimoines financiers plutôt que sur les seuls salaires.

Les partis de la majorité, en particulier le MR, mettent en avant des **gains nets substantiels** pour les travailleurs : selon leurs estimations, **jusqu'à 550 euros par mois** pour certains couples et environ 300 euros pour des indépendants, chiffres que des organisations syndicales et des think tanks estiment difficiles à corroborer sur la base des seuls paramètres techniques de la réforme, ou encore un gain moyen évalué à une centaine d'euros par mois pour une personne seule et le double pour un couple avec deux enfants selon certaines simulations. Le ministre des Finances a également présenté des micro-simulations visant à démontrer que l'écart de revenu net entre un travailleur au salaire minimum et un chômeur de longue durée doit sensiblement augmenter, conformément à l'objectif de porter le taux d'emploi à 80 % d'ici la fin de la législature. L'écart cible entre un travailleur au salaire minimum et un chômeur de longue durée est fixé à 500 euros par mois à l'horizon 2030.

Ces chiffres, mis en avant par la majorité, sont toutefois contestés par des organisations syndicales et associatives, qui soulignent que **le relèvement de la quotité exemptée profite aussi aux hauts revenus, et que les pensionné·es, demandeurs d'emploi et malades de longue durée restent largement exclus des mesures les plus favorables, alors qu'ils supportent une part importante des économies budgétaires réalisées par ailleurs.**

Soralia comme le Centre d'Action Laïque ou les organisations syndicales ont publiquement dénoncé la composition même du gouvernement car **seules quatre femmes sur quinze ministres, aucune au « Kern » restreint,** comme un signal de désintérêt pour l'impact différencié des politiques selon le genre, l'outil du « gender mainstreaming » ayant par ailleurs été écarté de la méthode gouvernementale.

Sur le fond, ces organisations pointent **plusieurs mesures jugées pénalisantes pour les femmes,** qui restent surreprésentées dans le travail à temps partiel, les carrières interrompues, les emplois féminisés (nettoyage, aide et soin à la personne, commerce, etc.) et du non marchand. L'hyper-flexibilisation du travail est également un gros problème pour les femmes qui ont déjà des difficultés à concilier vie privée-vie professionnelle du fait que ce sont elles qui continuent à assumer majoritairement les tâches domestiques et liées au soin et à l'assistance à la famille. La réforme des allocations de chômage, plus limitées dans le temps, ainsi que la réforme des pensions, avec le durcissement pour avoir une pension complète et l'accès à lapension anticipée (alors que les femmes ont moins de chance de pouvoir faire reconnaître les maladies propres à leur métier dont elles souffrent) ainsi que l'introduction du malus. Beaucoup de femmes malades n'auront peut-être pas le choix de subir un malus pour préserver leur santé. L'écart de pension complémentaire entre femmes et hommes, estimé à environ 50 % au niveau du premier pilier, sont susceptibles d'aggraver la pauvreté des femmes âgées. Un think tank proche du monde mutualiste a par ailleurs relevé que l'évaluation genrée de ces réformes reste largement lacunaire du côté des pouvoirs publics.

Une autre mesure très commentée est **la fusion annoncée des différents congés liés à la parentalité** (maternité, paternité, parental, et crédit-temps) en un système unique de congés par enfant, familièrement appelé « sac à dos », partageable entre les parents et, à terme, les grands-parents. Inspirée de modèles scandinaves, cette réforme est présentée par le gouvernement comme un pas vers un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et une répartition plus égalitaire des responsabilités parentales.

Des organisations syndicales et féministes, ainsi que la Ligue des familles, en craignent cependant des **effets inverses** : en l'absence de quotas individuels suffisamment protecteurs, ce sont souvent les parents aux revenus les plus faibles, dont statistiquement plus souvent les femmes, qui seraient contraints de prendre l'essentiel de ces congés, ce qui risquerait de renforcer, plutôt que de réduire, les inégalités de genre dans la répartition du travail domestique et parental. Le Conseil de l'égalité des chances a de son côté souligné le risque de conflits entre parents en cas de désaccord sur la répartition du congé.

Le budget des soins de santé pour 2026, approuvé par le Conseil général de l'INAMI après un désaccord entre le gouvernement et les représentants des médecins au sein du Comité de l'assurance, atteint environ 41,3 milliards d'euros, en hausse de 1,57 milliard par rapport à l'année précédente. **Ce budget intègre néanmoins plusieurs mesures d'économie et de rationalisation** : instauration d'un ticket modérateur minimal de 2 euros par boîte de médicament (1 euro pour les bénéficiaires de l'intervention majorée), révision du remboursement de certains médicaments, extension du « maximum à facturer » à de nouvelles catégories de produits, ou encore renforcement de la part que les hôpitaux doivent financer eux-mêmes sur leurs achats de médicaments.
Le ticket modérateur pour une consultation chez un médecin généraliste reste, lui, fixé à 4 euros pour les patients disposant d'un Dossier Médical Global (DMG) et à 6 euros dans le cas contraire, avec un tarif réduit à 1 euro (ou 1,50 euro hors DMG) pour les bénéficiaires de l'intervention majorée, ce qui traduit une volonté du gouvernement de préserver l'accès aux soins de première ligne tout en réalisant des économies sur d'autres postes, notamment le médicament.

La méthode d'élaboration de ce budget a suscité des critiques marquées de la part des représentants des médecins, qui dénoncent une concertation « vidée de sa substance » et une répartition des économies jugée arbitraire, décidée selon eux avant même la tenue des négociations. **Certains syndicats médicaux** estiment que leurs propositions alternatives, comme une hausse ciblée du ticket modérateur assortie de compensations sociales, n'ont pas été suffisamment prises en compte, ce qui complique la conclusion d'un nouvel accord médico-mutualiste.
Pour les familles, en particulier celles à revenus modestes ou nombreuses, l'accumulation de ces mesures de rationalisation, même modestes prises individuellement, peut représenter une charge supplémentaire non négligeable sur le budget des soins de santé, dans un contexte où le gouvernement affirme par ailleurs vouloir maîtriser la croissance des dépenses de l'assurance maladie à moyen terme, avec un objectif de norme de croissance ramenée à 2 % pour 2026-2027 (hors indexation), puis remontée à 2,6 % en 2028 et 3 % en 2029.

La Ligue des familles, principale association belge de défense des intérêts des familles, a réagi de manière détaillée à l'accord Arizona. Elle relève des **éléments positifs**, comme l'évolution annoncée de la logique des allocations familiales vers un soutien mieux calibré à la parentalité plutôt qu'une logique strictement nataliste, favorable en particulier aux familles d'un ou deux enfants, qui représentent aujourd'hui environ 81 % des ménages avec enfants selon Statbel (2023), à condition, insiste l'association, que des mesures transitoires garantissent qu'aucune famille de trois enfants ou plus n'y perde en pratique.
Elle exprime en revanche de **vives inquiétudes concernant d'autres mesures** : la réduction de la déductibilité fiscale des pensions alimentaires versées, de 80 % à 50 %, via une étape intermédiaire à 70 %, appliquée en outre de façon rétroactive à des jugements

déjà rendus, fragilise selon elle particulièrement les familles monoparentales, très majoritairement dirigées par des femmes. La Ligue dénonce également des reports d'indexation touchant les allocations familiales dans certaines entités et alerte sur la persistance d'une pénurie de places d'accueil pour la petite enfance, qui complique la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, indépendamment des réformes fiscales elles-mêmes.

Au-delà des aspects strictement fiscaux, la Ligue des familles s'oppose à **la restriction du droit au regroupement familial pour les bénéficiaires d'une protection subsidiaire ou d'un titre de séjour pour raisons médicales, l**'accord de gouvernement prévoyant la suspension de ce droit durant les deux premières années de séjour, sauf exception pour le regroupement avec un enfant mineur non accompagné. L'association considère cette mesure contraire au droit à la préservation du lien familial et redoute qu'elle place des familles déjà vulnérables dans une situation d'insécurité accrue. Elle relève enfin que **le coût de l'acquisition de la nationalité belge, appelé à passer de 150 à 1 000 euros**, pourrait constituer un obstacle supplémentaire pour certaines familles issues de l'immigration.
De manière générale, la Ligue des familles estime que **la politique menée tend à individualiser davantage les responsabilités parentales**, notamment via la réforme des congés, dans un contexte où les difficultés concrètes rencontrées par les familles (garde d'enfants, conciliation vie professionnelle-vie familiale, précarité) restent, selon elle, insuffisamment prises en compte par le discours gouvernemental.

La réforme fiscale du gouvernement Arizona illustre les choix de sa politique budgétaire d'ampleur : concilier des objectifs en principe légitimes (restaurer l'équilibre des finances publiques, valoriser financièrement le travail, simplifier la fiscalité) et ne pas aggraver les inégalités existantes. Les analyses produites par des associations comme Soralia ou la Ligue des familles, ainsi que par plusieurs organisations syndicales, convergent au contraire pour souligner que **les femmes, les familles monoparentales et les ménages les plus précaires seront proportionnellement plus affectés par certaines mesures** : réforme des congés familiaux, du chômage et des pensions, réduction de la déductibilité des pensions alimentaires, ou rationalisation du budget des soins de santé.

Ce débat renvoie à des choix de société sur la répartition de l'effort budgétaire entre générations, entre catégories de revenus et entre hommes et femmes. Dans un contexte où plusieurs mesures de l'accord de gouvernement sont encore en cours de mise en œuvre législative, l'évaluation complète de leurs effets sur les familles belges, et en particulier sur les femmes et les ménages les plus vulnérables, nécessitera un suivi notamment statistique rigoureux.

Sources :

***www.soralia.be/publications –** Etude 2026-Violences-economiques-institutionnelles-contre-les-femmes.pdf *par Wivynne Gaziaux*

***Ligue des familles.be – analyse/études**

Accord de gouvernement fédéral « Arizona » (février 2025) ; INAMI, budget des soins de santé 2026 (41,297 milliards €, hausse de 1,566 milliard) ; Statbel, enquête sur les ménages (2023) ; INASTI (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants) ; SPF Finances ; VBO-FEB (Fédération des Entreprises de Belgique, analyses techniques et micro-simulations transmises au Parlement fédéral) ; Tiberghien (analyses fiscales) ; BDO Belgium (analyses fiscales et sociales) ; Depauw & Associés (analyses fiscales) ; Droits Quotidiens ; OECCBB Blog ; Liantis (analyses sociales) ; SST (Secretariat Social) ; SNI (Syndicat National des Indépendants) ; Coalition Santé ; Solidaris ; Soralia, Sofélia, Esenca (réseau associatif Solidaris) ; Centre d'Action Laïque ; Ligue des familles ; FGTB, CSC, SETCa ; **Consultées en août 2026.**

Enseignants et étudiants en Wallonie-Bruxelles toujours incompris …, Les mobilisations continuent !

La rencontre de ce 1 septembre a duré à peine une heure entre syndicats (CSC, CGSP, SEL-SETCA) et la ministre Glatigny (MR). Ceux-ci sont sortis déçus et furieux. Ils ont décidé une mobilisation massive à Liège pour le 10 septembre.

Les mesures refusées : **pour les enseignants,**

- **Augmentation de la charge de cours en présentiel** pour les enseignants du secondaire supérieur (passant de 20 à 22 heures) sans compensation salariale et avec perte d'emplois pour les établissements ou multiplication d'établissements à honorer pour les jeunes enseignants alors que la ministre Glatigny souhaitait vouloir stabiliser ces jeunes.
- Dans ce cadre, rappelons que **la réforme des pensions** au niveau fédéral, prévoit pour chaque enseignant une durée de travail de 2 à 4 ans supplémentaires pour une pension moins élevée …

pour les étudiants et leurs familles,

- **Augmentation du minerval dans le supérieur** (passant de 837 euros à 1.194, soit une hausse de près de 40%). 3 catégories y échappent, fondées sur les revenus des ménages. Les boursiers (exemptés), les étudiants de condition modeste et une catégorie intermédiaire conservant le minerval de 835 euros environ.
- **Les étudiants hors Union européenne** qui paient normalement davantage avec une contribution supplémentaire verront celle-ci augmenter progressivement jusqu'à 4.175 euros à partir de 2027-2028. Un étudiant hors UE non exempté paiera ainsi jusqu'à 5.000 euros après 2026. Des exemptions restent prévues pour les 44 pays considérés par l'ONU comme les moins avancés. Elles restent également prévues pour les boursiers doctorants et statuts particuliers (réfugiés, résidents longue durée, personnes prises en charge par les CPAS, …). Le Collectif « Universités en colère » souligne que ces étudiants internationaux redoutent une hausse généralisée des frais, alors que les conditions d'accès deviennent plus lourdes. Le Campus ULB a ainsi été bloqué par exemple du 24 au 26 novembre 2025, ainsi que des accès dans d'autres universités. Un cercueil portant l'inscription « Ci-gît l'accessibilité aux études » a été déposé devant le gouvernement de la FWB, avant de le porter au siège du parti de la ministre-présidente en charge de la réforme.
- **L'extension du job-étudiant.** A côté de la hausse du coût des études, il faut mentionner d'autres mesures prises par le gouvernement fédéral Arizona, elles concernent le travail étudiant. Ce travail étudiant qui fournit, soulignons-le, une main d'œuvre bon marché et malléable au marché du travail et donc aux employeurs, est porté de 450 heures à 600 heures avec plafond exonéré d'impôt passant de 1.500 à 3.000 euros. Ce cadeau fait également à l'étudiant, risque d'être **une fausse bonne idée**. Il risque de pousser davantage d'étudiants vers un travail au détriment de leur parcours académique. Pour les étudiants de pays tiers, avec titre de séjour portant « marché du travail limité » la limitation passera jusqu'à 20 heures semaine durant l'année académique et sans limitation durant les vacances scolaires !

- **Le Conseil des recteurs et rectrices francophones (CRef)** lui-même a pris position contre le projet le 5 novembre 2025, rappelant que près d'un étudiant sur quatre vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté et que les dépenses par étudiant en FWB accusent déjà un retard de 18 % par rapport à la moyenne européenne — signe que la contestation ne se limite pas aux organisations syndicales et étudiantes, mais touche également les autorités académiques elles-mêmes.

- Un point de friction supplémentaire concerne **le calendrier même de la réforme** : le Conseil supérieur des allocations d'études, organe officiel chargé des questions d'aides financières, a rendu un avis très critique estimant la réforme « impossible » à appliquer « de façon sécurisée » dès juillet 2026, et a demandé son report d'un an.

  Sur le plan politique, le Parti socialiste, dans l'opposition, dénonce une réforme qui s'ajoute à d'autres mesures d'économies touchant les familles : retour des fournitures scolaires payantes de la 1ère maternelle à la 3ème primaire, augmentation du coût des stages sportifs, diminution des places en crèche, et réduction de 13 millions d'euros des aides aux projets culturels et associatifs, soit l'équivalent de 220 emplois.
- Face à la réforme, les organisations contestataires n'ont pas toutes opposé un chiffrage alternatif complet. **La Fédération des Étudiants Francophones (FEF), en position commune avec les recteurs francophones**, chiffre de longue date le refinancement nécessaire de l'enseignement supérieur à 150 millions d'euros supplémentaires par an — une demande réitérée dans le contexte du budget 2026, à laquelle s'ajoute un chiffrage complémentaire visant à combler le retard accumulé au cours de la dernière décennie de politique d'enveloppe fermée. La FEF a par ailleurs porté, le 13 avril 2026, une proposition de loi au parlement fédéral visant à imposer aux organismes d'accueil le remboursement des frais de stage et une gratification obligatoire pour tout stage dépassant six semaines, ainsi qu'un outil en ligne permettant aux étudiants de simuler l'impact de la réforme du minerval sur leur propre situation.

- Le PTB a de son côté repris ce chiffrage de 150 millions d'euros tout en y ajoutant des revendications propres à l'enseignement obligatoire, notamment la suppression de **la « taxe tartine »** — la participation demandée aux familles pour **la surveillance de midi** — dont le parti estime le coût à 28,5 millions d'euros pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- Au-delà des mesures propres à la Fédération Wallonie-Bruxelles, une partie importante de la colère enseignante trouve son origine **au niveau fédéral**, **avec la réforme des pensions portée par la coalition Arizona dès sa formation**. Avant même la constitution officielle du gouvernement, les organisations syndicales flamandes d'enseignants (COV) alertaient que les enseignants devraient, selon les projets de réforme, travailler deux à quatre ans de plus à l'avenir pour une pension moins élevée, ce qui a été qualifié de remise en cause profonde des accords conclus. Plus largement, le front commun syndical (FGTB, CSC, CGSLB) dénonçait un projet visant trois milliards d'euros d'économies sur les pensions, ainsi que l'allongement du nombre d'années de travail nécessaires, la réduction des périodes d'assimilation (crédits-temps) et l'harmonisation des statuts entre secteur public et secteur privé.

Du Rôle de l'impôt et de la nécessité d'une réforme fiscale[1].

Dans le contexte actuel une société sans impôt se résumerait à la loi du plus fort et ne permettrait pas à chacun-e de pouvoir vivre et de vivre dans un cadre épanouissant …

- Pour le RJF, la justice fiscale s'appuie sur la nécessité d'assurer le droit à la dignité de tou-te-s les citoyen-ne-s tel que l'énonce l'article 23 de la Constitution Belge.
  « Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine ».
  « Ces droits comprennent notamment : … le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle … le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique, le droit à un logement décent ; le droit à la protection d'un environnement sain ; le droit à l'épaouissement culturel et social ; le droit aux prestations familiales »
- Pour assurer cette dignité respectueuse de chacun-e, la justice fiscale devra s'appuyer sur un principe de progressivité des contributions, tenant compte de la capacité contributive de chacun, donc de la hauteur de ses revenus ou de son patrimoine selon le type de taxation. En résumé l'impôt est bien une contribution de chacun-e … à l'intérêt général … L'effort demandé doit être proportionné : « Aux épaules les plus larges, un plus grand effort ». Il s'agit d'un aspect du contrat social qui lie les citoyens.

Lignes directrices en matière de réforme de la fiscalité.

… *Le RJF réclame une réforme fiscale ambitieuse qui a pour objectif de traiter les différents revenus de manière transparente et globale et qui rétablisse une plus grande progressivité* … Une telle réforme nécessite de :

- **Globaliser à nouveau les revenus (travail + immobilier + financier).** La suppression de la globalisation de l'impôt dans les années 1980 fut décidée sous prétexte de risque d'évasion fiscale vers le Luxembourg et la Suisse. Depuis quelques années, avec en 2014 les traités FATCA, l'échange automatique d'information, devenue norme standard de l'OCDE et la révision de la directive sur l'épargne de l'Union européenne, le contexte pour une telle reglobalisation de l'ensemble des revenus paraît particulièrement favorable … et nécesssaire !
- **Renforcer la progressivité de l'impôt** en modulant la quotité exemptée d'impôt pour les bas et moyens revenus et en augmentant le nombre de tranches d'imposition, et par exemple par le rétablissement des tranches d'imposition supérieures pour les très hauts revenus.
- **…** Les conséquences fiscales de la sociétisation [passage en société] doivent être corrigées … L'objectif doit être l'application de la théorie de la « transparence fiscale », de sorte que la taxation des revenus soit basée sur la nature de l'activité professionnelle et non plus sur la forme juridique utilisée (principe d'application en Allemagne, par exemple).
- **… En matière d'imposition sur le patrimoine.**
  L'évaluation de la répartition des patrimoines réellement détenus par les ménages en Belgique s'avère particulièrement difficile, vu l'existence du secret bancaire fiscal et l'absence d'une globalisation des revenus.
  Avec les crises, et une pauvreté en constante augmentation, la richesse est en hausse et se concentre. Ainsi en Belgique, en 2021, les 20% les plus riches possédaient 59% du patrimoine et 44% des revenus globaux … Suivant une autre étude de l'Université d'Anvers, 71% de la valeur immobilière (hors habitation propre) sont entre les mains des 10% les plus riches … 80% de la valeur des actions (avoirs financiers) sont également dans les mains des 10% les plus fortunés.

[1] Extraits du Mémorandum du Réseau Justice fiscale (RJF) en vue des élections fédérales et européennes de 2024 – p.6, 7 et 9

y'a de l'argent !

Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, avec un ensemble de partenaires, organise **une semaine de lutte contre la pauvreté à Namur pour la Wallonie du lundi 12 au samedi 17/10** dont le point d'orgue le jeudi **15/10.**

LA GRANDE JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, avec la concentration des actions (manifestation, foire pour agir, ateliers, prises de parole des témoins du vécu/militant.es, films, spectacles, etc.) aura lieu le jeudi **15 octobre 2026** ! Qu'on se le dise !

- **Parce que les pauvres et appauvris sont violement amputés de droits** et de libertés dont jouissent celles et ceux qui ne le sont pas.
- Parce que **le renforcement des inégalités et l'augmentation de la pauvreté** ne peuvent faire partie d'aucun programme.
- Parce que combattre les inégalités, la pauvreté et l'appauvrissement pour garantir une traversée de la vie digne, sont **des obligations** et non des options.
- Parce que le pouvoir de vivre et le droit à l'aisance sont constitutifs de **la dignité humaine**.
- Parce que le maintien des inégalités et de la pauvreté **usent injustement les potentiels**.
- **Parce qu'il y a de l'argent**, des manières de le capter, de le gérer, de l'investir, qui enrichissent certains et appauvrissent d'autres !
- Parce les droits s'opposent à **la méritocratie** !

Une journée pour les enfants, jeunes et adultes, pour les associations, les institutions, les services, les corps intermédiaires, les autorités publiques !

Le programme est en ligne ! Retrouvez l'ensemble des activités, rencontres et rendez-vous sur le nouveau site du 17.10 ! (https://1710.rwlp.be)

Et gardez l'œil ouvert ! Le programme va encore évoluer : de nouvelles informations et mises à jour seront régulièrement ajoutées au site. Pensez donc à le consulter régulièrement.

Vous souhaitez participer à une activité ?
Inscrivez-vous dès maintenant en envoyant un mail à **bureau@rwlp.be** ou en téléphonant au **081/31.21.17**

13-14h30 : manifestation Place d'Armes !